

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/093

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 03 JUILLET 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 23 : ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES AU COURS DE L'ÉTÉ 2024

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien Glock, conseiller municipal,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser 3 marchés nocturnes durant l'été 2024 aux dates suivantes sur la place de la république : 19 juillet, 2 et 16 août 2024,
- de prendre en charge les prestations suivantes : Le Quai-Son 2 100,00 € TTC, Concert Akoustik (Freddy Hanouna) 476,72 € TTC, L'association Live Music Passion 400,00 € TTC., Mooove 300,00 € TTC, et un spectacle de feu pour un montant de 920 €, à l'association « Multifonc'son » de Marsal,
- de prendre en charge l'achat de 3 banderoles chez Kreazone pour une valeur de 352,80 € TTC,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 08 juillet 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 08 juillet 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

